

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

2^e réunion (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 17 novembre 2020 à 19 h au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes par Teams :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard	Monsieur Steeve Larouche
Madame Valérie Aubut, présidente	Madame Nathalie Lebel
Monsieur Jonathan Bellemare	Madame Valérie Ouellet
Monsieur Pier-Charles Boily	Madame Johanne Simard
Madame Patricia Brassard, vice-présidente	Madame Marianne Simard
Madame Gabrielle Côté	Monsieur Alain Tremblay
Madame Nathalie Déry	Madame Lina Tremblay
Madame Julie Fradette	

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, monsieur René Simard, directeur des Services éducatifs et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Invitée : madame Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières.

Mot de bienvenue

Madame Valérie Aubut, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

1. QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA201117-01 **Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout du point suivant :**

- 9.1 Question du comité de parents

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2020

CA201117-02 Sur proposition de monsieur Steeve Larouche, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2020 (1^{re} réunion) puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Valérie Aubut, présidente, demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

6. RAPPORT DU DG

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration pour la période du 23 octobre au 17 novembre 2020. Il mentionne qu'en raison du départ à la retraite de madame Annie Bouchard, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et directrice du Service aux entreprises, il a nommé madame Manon Lepage en remplacement. Il en découle la nomination de monsieur Rémi Dufour comme directeur du Centre de formation professionnelle d'Alma, de madame Élisabeth Couture comme directrice des écoles Garnier et Bon-Pasteur et de madame Véronique Gagnon comme directrice adjointe de l'école Saint-Pierre.

Il présente également l'évolution de divers dossiers liés à la pandémie de la Covid-19, dont l'embauche de madame Louise Lévesque, retraitée du Centre de services scolaire, pour soutenir l'équipe d'intervention tactique (ÉIT) pendant quelque temps, les dépenses liées à l'absentéisme des membres du personnel causé par la Covid-19 et la mise en place d'une nouvelle procédure de communication avec les membres du personnel, les parents des élèves et les élèves adultes si un cas positif se présente dans un établissement.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

7.1. Correspondance du ministre de l'Éducation du 30 octobre 2020

Dépôt de la lettre du ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, datée du 30 octobre 2020, félicitant les membres du conseil d'administration pour leur désignation et leur engagement au sein du Centre de services scolaire.

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Rapport du comité de parents

Madame Patricia Brassard, présidente du Comité de parents, présente le rapport annuel

2019-2020 de ce comité. Le rapport annuel fait état, entre autres, de la composition et du fonctionnement du comité, de ses mandats et des actions réalisées en cours d'année ainsi que des perspectives pour l'année scolaire 2020-2021. Il contient également le mot de la présidente et le rapport financier pour l'année scolaire visée.

8.2. Rapport du comité consultatif EHDAA

Madame Nathalie Déry, présidente du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, fait la présentation du rapport annuel de ce comité pour l'année scolaire 2019-2020. Le rapport fait état de la composition du comité, des sujets traités à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des parents et des cinq rencontres du comité tenues au cours de l'année ainsi que du bilan de l'année. Il contient également le mot de la présidente et le rapport financier pour l'année scolaire visée.

8.3. Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration : pré-adoption

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*, prévoit que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit établir ses règles de fonctionnement par règlement;

Considérant que selon l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du Centre de services scolaire peut prévoir, dans les cas et aux conditions qu'il détermine par règlement, que tout membre du conseil d'administration peut participer à une séance à l'aide de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles;

Considérant qu'il y a lieu de réunir dans un même règlement les règles de fonctionnement du conseil d'administration et les cas et les conditions permettant à un membre du conseil d'administration de participer à une séance à distance;

Considérant le projet de règlement soumis au conseil d'administration pour examen;

Considérant que le présent règlement, une fois adopté, remplacera les règlements 2015-1 (Règlement concernant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif) et le Règlement 2015-2 (Règlement concernant la participation à distance aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif);

CA201117-03

Sur la proposition de madame Lina Tremblay, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'adopter le projet du Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration (règlement 2020-2) qui, une fois adopté de façon définitive, remplacera les règlements 2015-1 et 2015-2;

- Qu'un préavis public d'au moins 30 jours de l'adoption de ce règlement soit donné, lequel avis indiquera l'objet du règlement, la date prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;
- Que dans le même délai, une copie du projet de règlement soit transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

8.4. Dépôt des états financiers au 30 juin et dépôt du rapport du vérificateur

Considérant la présentation des états financiers 2019-2020 par l'auditeur responsable de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. au comité de vérification lors d'une rencontre tenue le 10 novembre 2020;

Considérant que les revenus totaux ont été de 105 184 025 \$ et que les charges totales ont été de 105 232 709 \$;

Considérant que l'exercice financier 2019-2020 du Centre de services scolaire s'est soldé par un déficit de 48 684 \$;

Considérant qu'un déficit d'exercice de 830 863 \$, à résorber en utilisant une partie des surplus accumulés, avait été autorisé au budget 2019-2020;

Considérant que les surplus accumulés au 30 juin 2020 sont de 9 713 914 \$ et que la portion disponible de ce surplus, après avoir retranché la valeur comptable nette des terrains et la subvention à recevoir pour la provision pour avantages sociaux futurs, est de 960 999 \$;

Considérant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020 préparé par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., qui a aussi été présenté au comité de vérification le 10 novembre 2020;

Considérant que ce rapport atteste que les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP);

Considérant que le comité de vérification recommande l'acceptation du dépôt des états financiers au 30 juin 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant daté du 16 octobre 2020;

CA201117-04

Sur la proposition de madame Julie Fradette, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'accepter le dépôt des états financiers au 30 juin 2020 du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean et;

- D'accepter le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant tel que déposé.

8.5. Calendrier d'élaboration des prévisions budgétaires

Madame Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières, présente le calendrier de travail 2020-2021 pour la planification et la préparation des prévisions budgétaires 2021-2022.

8.6. Orientations budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022

Considérant que le conseil d'administration adopte des orientations budgétaires qui devront être priorisées lors de la préparation des prévisions budgétaires 2021-2022;

CA201117-05

Sur la proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, tous les membres sont accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'adopter les orientations budgétaires suivantes pour la préparation du budget 2021-2022 :
 - Soutenir la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite qui cible les enjeux et défis suivants :
 - la réussite éducative de tous nos élèves;
 - des milieux de vie et d'apprentissage innovants, bienveillants, accueillants et sécuritaires;
 - l'engagement et la mobilisation des acteurs, de la communauté et des partenaires;
 - Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de leur projet éducatif;
 - Soutenir les projets pédagogiques spécifiques;
 - Soutenir le développement de la formation professionnelle notamment en ce qui concerne l'offre de services en alternance travail étude et la formation en ligne;
 - Soutenir la mise en œuvre de stratégies diversifiées favorisant l'attraction et la rétention de personnel qualifié dans un contexte de rareté de main-d'œuvre;
 - Assurer la qualité des services rendus aux élèves jeunes et adultes dans l'ensemble des établissements;
 - Viser à atteindre et maintenir l'équilibre du budget de l'enseignement et de l'adaptation scolaire en formation générale des jeunes (organisation scolaire);
 - Viser à atteindre et maintenir l'équilibre du budget des centres de formation qui font face depuis quelques années à une baisse de clientèle;

- Viser à atteindre l'équilibre du budget du transport scolaire;
- Assurer la protection et la sécurité des élèves et des employés;
- Assurer le maintien de l'état physique des immeubles appartenant au Centre de services scolaire;
- Mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière d'éducation pour les centres de services scolaire;
- Assurer la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur;
- Assurer la qualité des services administratifs rendus aux établissements, aux services et à la communauté;
- Appuyer différents projets de concertation régionale (Recherches-actions, ententes spécifiques, collaboration scolaire - municipale, etc.);
- Viser l'atteinte de l'équilibre budgétaire en utilisant au besoin le surplus accumulé disponible au 30 juin 2020 jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère de l'Éducation du Québec;
- Poursuivre les démarches de sensibilisation auprès du ministère de l'Éducation du Québec afin d'être soutenu dans le financement des besoins locaux (anciennement le calcul du produit maximal de la taxe) et envisager le cas échéant la possibilité de demander au ministère de l'Éducation du Québec l'autorisation d'adopter un budget déficitaire.

8.7. Régime d'emprunt

Considérant que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 977 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver

les conditions et modalités;

Considérant que le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 novembre 2020;

CA201117-06

Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les membres sont accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 977 000 \$, soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

la présidente Mme Valérie Aubut
ou le directeur général M. Marc-Pascal Harvey
ou la directrice générale adjointe Mme Christine Flaherty

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

8.8. Politique d'admission et d'inscription des élèves : projet pour consultation

Considérant la politique d'admission et d'inscription des élèves (jeunes) actuellement en vigueur;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la politique suite aux amendements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Considérant le projet de la politique amendée soumis au conseil d'administration pour examen et approbation et les explications fournies;

Considérant que selon la *Loi sur l'instruction publique* et la convention collective du syndicat de l'enseignement, la politique doit, avant d'être adoptée, faire l'objet d'une consultation auprès du comité de parents et du syndicat de l'enseignement;

CA201117-07

Sur la proposition de monsieur Pier-Charles Boily, tous les membres sont accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le projet amendé de la Politique d'admission et d'inscription des élèves (secteur jeunes) comme déposé;
- de soumettre ce projet de politique en consultation auprès du comité de parents et du syndicat de l'enseignement;
- que le retour de consultation se fasse au plus tard le 11 décembre 2020.

8.9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles : projet pour consultation

Considérant l'analyse des besoins au niveau des écoles et centres de formation du Centre de services scolaire en fonction, entre autres, des prévisions d'effectifs scolaires, des règles de formation des groupes, des paramètres de financement des groupes, du nombre de locaux nécessaires selon les besoins pédagogiques, de la disponibilité des locaux dans chacun des immeubles concernés et de la capacité d'accueil calculée par le ministère de l'Éducation;

Considérant le projet du PTRDI 2021-2024 soumis au conseil d'administration;

Considérant qu'avant son adoption, le PTRDI doit être soumis en consultation auprès des instances suivantes :

- municipalités comprises entièrement ou en partie dans le territoire du Centre de services scolaire;
- MRC Lac-Saint-Jean-Est;
- comité de parents du Centre de services scolaire;

CA201117-08

Sur la proposition de madame Marianne Simard, tous les membres sont accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire 2021-2024 et de soumettre ce plan à la consultation des instances suivantes :
 - municipalités comprises entièrement ou en partie dans le territoire du Centre de services scolaire;
 - MRC Lac-Saint-Jean-Est;
 - comité de parents du Centre de services scolaire;
- que le retour des consultations soit prévu pour le 17 décembre 2020.

8.10. Calendrier scolaire (secteur des jeunes) : modification

Considérant que le 27 avril 2020, le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2020-2021 a été adopté;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, le ministère de l'Éducation a modifié le régime pédagogique pour ajouter trois journées pédagogiques au calendrier scolaire 2020-2021 afin d'accorder plus de temps de formation et de concertation pour le personnel enseignant;

Considérant la volonté de prévoir une journée pédagogique commune à toutes les écoles le 30 novembre 2020 afin de poursuivre la formation du personnel en lien avec l'enseignement à distance et que les deux autres journées pédagogiques soient planifiées par les écoles selon leurs besoins;

Considérant la consultation quant à la modification du calendrier scolaire qui s'est faite auprès du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean et du comité de parents du Centre de services scolaire;

Considérant que les commentaires du comité de parents et du syndicat de l'enseignement sont favorables à la proposition;

CA201117-09

Sur la proposition de madame Valérie Ouellet, tous les membres sont accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de modifier le calendrier scolaire 2020-2021 de la formation générale des jeunes, par l'ajout d'une journée pédagogique le 30 novembre 2020, comme déposé.

8.11. Demandes d'ajout d'espace : appui

Considérant que le 15 septembre dernier, le ministère de l'Éducation du Québec, invitait les Centres de services scolaires à déposer des projets d'ajout d'espace (mesure 50511 : Ajout d'espace pour la formation générale et mesure 50630 : Remplacement d'un bâtiment) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 et ce, pour l'implantation de maternelles 4 ans et de besoins d'espace ou de remplacement;

Considérant qu'il est opportun de déposer les demandes d'ajout d'espaces suivantes :

- Mgr Victor (Métabetchouan-Lac-à-la-Croix) : ajout d'une classe de maternelle 4 ans;
- Saint-Bruno (Saint-Bruno) : ajout de deux classes de maternelle 4 ans;
- Saint-Gérard (Desbiens) : ajout d'un gymnase;
- Saint-Joseph d'Hébertville : remplacement d'un bâtiment (classes et gymnase);

Considérant qu'à la suite à l'analyse de la capacité d'accueil des écoles primaires en prévision des 4 prochaines années et des besoins des établissements, il a été constaté un déficit de locaux dans deux écoles pour accueillir les maternelles 4 ans, soit Mgr Victor et Saint-Bruno;

Considérant que l'école Saint-Gérard ne comporte aucun gymnase, qu'elle ne dispose que d'une grande salle qui ne répond aucunement aux besoins en lien avec les exigences du régime pédagogique et que la construction d'un vrai gymnase permettrait de répondre adéquatement aux besoins des élèves en lien avec le programme de formation de l'école québécoise;

Considérant que la municipalité de Desbiens est aux prises avec un manque d'infrastructure de loisirs et de rassemblement et qu'elle souhaite, dans ce contexte, élaborer avec le Centre de services scolaire un projet de construction d'un gymnase;

Considérant que pour l'école Saint-Joseph d'Hébertville, il serait financièrement plus avantageux de remplacer une partie du bâtiment que de le rénover, et ce, selon l'analyse reçu d'un professionnel;

Considérant les informations présentées pour chacun des projets;

Considérant qu'afin de compléter les demandes, le Centre de services scolaire doit transmettre divers documents, dont une résolution d'appui du conseil d'administration;

CA201117-10

Sur la proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, tous les membres sont accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- De présenter les demandes d'ajout d'espace suivantes en formation générale :
 - Mgr Victor (Métabetchouan-Lac-à-la-Croix) : ajout d'une classe de maternelle 4 ans;
 - Saint-Bruno (Saint-Bruno) : ajout de deux classes de maternelle 4 ans;

- Saint-Gérard (Desbiens) : ajout d'un gymnase;
 - Saint-Joseph d'Hébertville : remplacement d'un bâtiment (classes et gymnase);
- Que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tout écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

8.12. Rapport de la protectrice de l'élève et de la responsable du cheminement des plaintes

Le rapport de la protectrice de l'élève de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour l'année scolaire 2019-2020 est déposé. Dans son rapport, la protectrice de l'élève mentionne qu'elle a été interpellée par 10 parents ou élèves. Les demandeurs, n'ayant pas épuisé les autres démarches prévues à la procédure, ont été redirigés à la responsable du traitement des plaintes. La protectrice de l'élève n'a reçu aucune demande à la suite du traitement fait par la responsable du traitement des plaintes.

Madame Christine Flaherty présente son rapport à titre de responsable du cheminement des plaintes pour l'année scolaire 2019-2020. Madame Flaherty mentionne que vingt (20) parents ou élèves majeurs l'ont contactée au cours de l'année pour signaler une insatisfaction. Toutes les situations ont été réglées après l'intervention des instances concernées du Centre de services scolaire. La protectrice de l'élève n'a donc traité aucune plainte.

8.13. Demande de reconnaissance d'un programme Arts-études : renouvellement

Considérant que le Pavillon Wilbrod-Dufour offre un programme de danse depuis près de quinze ans et que la reconnaissance comme programme Art-études est effective depuis 2015;

Considérant l'impact positif pour les élèves inscrits au programme au niveau académique, social et artistique;

Considérant les avantages de la reconnaissance Art-études par le ministère l'Éducation du Québec pour les élèves et le Centre de services scolaire;

Considérant que le Pavillon Wilbrod-Dufour désire poursuivre l'offre du programme Art-études pour les quatre prochaines années;

CA201117-11

Sur la proposition de madame Marilyn Allard, tous les membres sont accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de renouveler la demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour maintenir le programme Arts-Études offert au Pavillon Wilbrod-Dufour.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1. Question du comité de parents

Madame Nathalie Déry mentionne qu'à la suite d'un sondage effectué par la Fédération des comités de parents, les parents se montrent défavorables à un éventuel prolongement des congés proposé par le gouvernement afin de favoriser des rencontres familiales durant les fêtes de fin d'année. Que le congé soit prolongé ou non par le gouvernement, elle demande si l'enseignement à distance pour tous serait possible.

Monsieur Marc-Pascal Harvey mentionne que si le gouvernement prolonge le congé de la période des fêtes, le Centre de services scolaire ne pourrait aller à l'encontre de cette décision en organisant de l'enseignement à distance. À savoir si le Centre de services scolaire peut décréter que tous les cours se donnent à distance dans l'hypothèse où le gouvernement ne prolonge pas le congé des fêtes, monsieur Harvey mentionne que le Centre de services scolaire doit respecter les orientations du gouvernement de maintenir les écoles ouvertes. Le Centre de services scolaire peut décider que l'enseignement se fera à distance pour tous les élèves d'une école donnée, mais cela requiert des circonstances particulières, comme par exemple l'incapacité pour l'école de maintenir l'enseignement en présence pour un temps donné en raison d'un manque de personnel de conciergerie pour assurer le nettoyage et la désinfection.

10. FIN DE LA RÉUNION

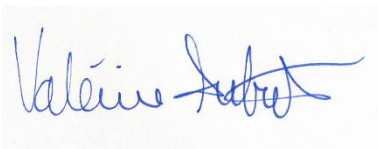
10.1. Prochaine réunion

La prochaine réunion publique du conseil d'administration aura lieu tel que prévu le 19 janvier 2021.

10.2. Levée de la réunion

CA201117-12

La séance est levée à 21 h 10 sur la proposition de madame Valérie Ouellet, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Valérie Aubut
Présidente du conseil d'administration



Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et
secrétaire générale